



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

-
25 novembre 2014
Mairie de Jargeau

Collège des élus :

| | | |
|--------------------------------|--|--------------------------|
| <i>Etaient présents</i> | | |
| Mme Fabienne d'ILLIERS | Présidente de la CLE/Adjointe au Maire | Olivet |
| M. Jean-Marc GIBEY | Maire | Jargeau |
| M. Jean-Luc BRINON | Adjoint au Maire | Tigy |
| M. Patrick RABOURDIN | Vice Président de la CLE / Président | SIBL |
| Mme Jocelyne MARPEAUX | Conseillère municipale | Férolles |
| <i>Etaient excusés</i> | | |
| M. Jean-Claude HENNEQUIN | Adjoint au Maire | Saint-Pryvé-Saint-Mesmin |
| Mme Stéphanie ANTON | Adjointe au Maire | Orléans |
| M. André DEROUET | Conseiller municipal | Neuvy-en-Sullias |

Collège des usagers :

| | | |
|--------------------------------|-----------|---------------------------------|
| <i>Etaient présents</i> | | |
| M. Philippe ALLAIRE | Elu | Chambre d'agriculture du Loiret |
| M. Jean-Claude BENNERY | Président | ASRL |
| <i>Etaient excusés</i> | | |
| M. Didier PAPET | Président | LNE |

Collège des représentants de l'Etat :

| | | |
|--------------------------------|----------------------------|--------------------------------|
| <i>Etaient présents</i> | | |
| M. Jean-Luc GOUBET | Chef de service | Agence de l'Eau Loire-Bretagne |
| M. Thanh-Son NGUYEN | Adjoint au chef de service | DDT 45 |

Appui technique

| | | |
|------------------------|--|---------------------------------|
| Appui technique | | |
| Mme Carine BIOT | Animatrice CLE | Etablissement public Loire |
| Mme Séverine CARNIELLO | Responsable du pôle environnement hygiène | Ville d'Orléans |
| Mme Mélanie HOVAN | Conseillère environnement | Chambre d'Agriculture du Loiret |
| M. Stéphane THAUVIN | Garde-rivière | ASRL |

Ordre du jour :

1. Portage du contrat territorial
2. Projets 2015 / Formations 2015
3. Points divers

La séance est ouverte par la Présidente de la CLE à 18h10. Elle remercie le Maire de Jargeau d'avoir bien voulu accueillir ce bureau de la CLE.

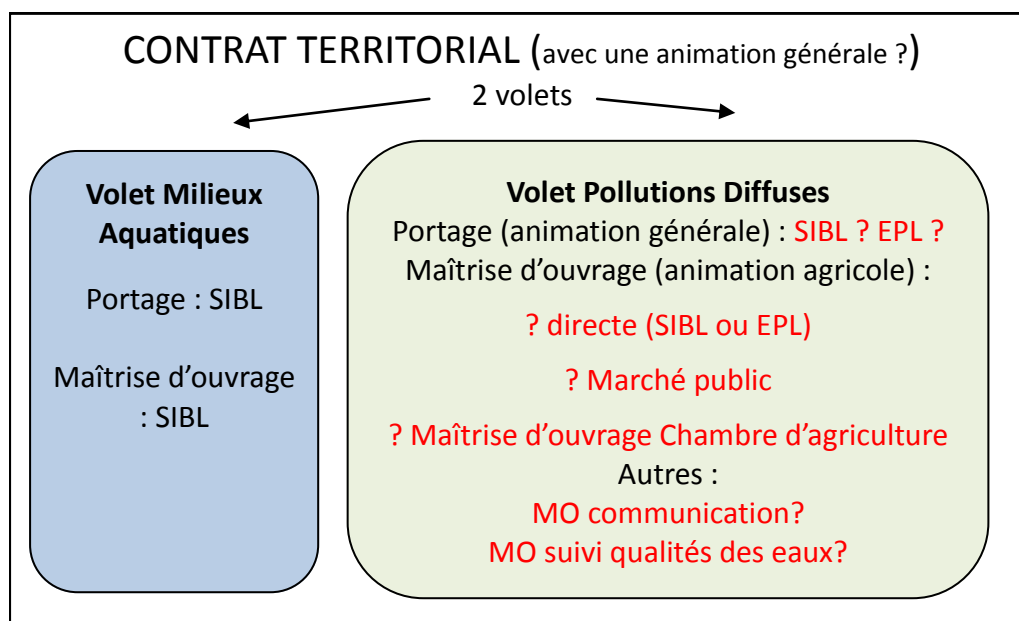
1. Portage du Contrat Territorial

L'animatrice présente quelques rappels liés à l'outil contrat territorial. Il est rappelé notamment que le lien avec les SAGE est renforcé car la CLE devra rendre un avis motivé sur le projet du futur contrat territorial.

Un contrat territorial est élaboré en 2 phases : une phase de préparation dans laquelle nous sommes avec la réalisation des études et une phase « contrat » dans laquelle les actions du programme sont mises en œuvre pendant 5 ans.

Une question est posée sur l'existence d'indicateurs pour évaluer l'efficacité du programme d'actions. C'est en effet une des demandes de l'Agence.

Un schéma récapitulatif du contrat est ensuite proposé pour discussion.



Le volet milieux aquatiques est relativement clair car porté par le SIBL du fait de ses compétences milieux aquatiques.

Concernant le volet pollutions diffuses plusieurs choses sont à définir :

- le portage général du volet
- le maître d'ouvrage de l'animation agricole

La discussion s'engage sur la maîtrise d'ouvrage de l'animation agricole ; trois hypothèses avaient été soumises :

- maîtrise d'ouvrage directe via le futur porteur du volet
- marché public
- maîtrise d'ouvrage par la Chambre d'Agriculture du Loiret.

Au vu du contexte et des relations bien établies par la Chambre d'Agriculture sur le terrain, qui dispose d'un réseau de techniciens, cette solution semble être la plus cohérente. Il est donc proposé de soumettre cette solution à la séance plénière de la CLE avant sollicitation officielle de la Chambre.

Pour le moment, le positionnement de la Chambre n'est pas connu quant à cette probable proposition d'animation agricole.

Concernant le portage plus général du volet pollutions diffuses, deux hypothèses étaient soumises :

- un portage par le SIBL
- un portage par l'Etablissement public Loire (via le poste de l'animatrice du SAGE)

La question n'est pas évidente à trancher, la Présidente de la CLE est d'avis à impliquer le plus d'acteurs possibles.

L'Agence de l'Eau explique que le SAGE Val Dhuy Loiret du fait de son périmètre restreint est un SAGE très particulier car le périmètre du contrat est le même que celui du SAGE. Cela n'aurait donc rien de choquant que le portage du volet pollutions diffuses soit réalisé par la même structure porteuse du SAGE.

Le représentant de la DDT indique que pour une bonne lecture des actions il est aussi important de ne pas trop multiplier le nombre d'acteurs dans le portage du contrat.

La représentante de la Ville d'Orléans rappelle qu'il faudra pour ce volet intégrer d'une manière ou d'une autre le contrat BAC dont les actions sont à peu près similaires à celles proposées dans le programme d'actions du SAGE.

Des discussions seront engagées notamment sur la proratisation à la surface pour la participation de la ville. Un rappel est fait sur l'historique et le mode de fonctionnement de la convention tripartite ville d'Orléans/Chambre d'Agriculture du Loiret/Orléanaise des Eaux. En effet, certaines actions sont faites grâce à la convention mais en dehors du Contrat territorial BAC.

Actuellement, 0.5 ETP était consacré au contrat territorial du BAC.

Après divers échanges, les membres du bureau décident de proposer à la CLE un portage du volet pollutions diffuses par l'Etablissement public Loire.

Concernant le portage du contrat général qui chapeauterait les deux volets, ce rôle pourrait être joué par l'Ep Loire en tant que structure porteuse du SAGE. Cette animation consisterait simplement en l'organisation d'une restitution de l'avancement des 2 volets une à deux fois par an.

Un schéma simplifié grâce aux précédents échanges sera présenté lors de la séance plénière.

Concernant le volet milieux aquatiques, des précisions sont apportées quant au calendrier envisagé, l'étude bilan est en cours et devrait se terminer courant 2015, puis viendra le dépôt d'une déclaration d'intérêt général, procédure pouvant prendre entre 6 mois et 1 an, la signature du nouveau contrat est donc plutôt envisagée pour 2016 pour le volet milieux aquatiques.

Concernant le volet pollutions diffuses, nous sommes en attente des éléments financiers du FEADER qui devraient être disponibles en février-mars 2015.

Quelques diapositives présentant les modalités de financement de l'Agence de l'Eau sur différentes thématiques sont présentées (cf power-point).

2. Projets 2015 / Formations 2015

Les **projets proposés** par l'animatrice pour 2015 sont les suivants :

- Aide à la mise en place et signature du contrat territorial
- Avancer sur la problématique de l'entretien des fossés
- Suivi de la mise en œuvre du SAGE
- Convention avec un chercheur sur les espèces invasives?

Le dernier point fait l'objet de discussion. En effet, l'animatrice détaille les propositions faites par M. Haury chercheur à l'Agrocampus de Rennes qui est spécialiste des espèces invasives. Les membres présents attendant des réponses concrètes quant à la gestion des espèces ne pensent pas que ces propositions permettent de répondre à leurs attentes.

Ainsi ils ne souhaitent pas donner suite à cette proposition.

Néanmoins l'animatrice indique qu'elle intégrera un groupe de travail comprenant d'autres acteurs ayant les mêmes problématiques que sur le Loiret et espère pouvoir profiter de retours d'expérience.

Propositions d'actions de communication :

- Lettre du SAGE
- Fiche-résumé études pollutions diffuses et zones humides
- Mise à jour du tableau de bord
- Plaquette intemporelle sur ce qu'est un SAGE
- Cartothèque du site internet

A son évocation, l'animatrice présente le tableau de bord 2013 qui vient d'être édité. Celui-ci comporte des informations sur chaque disposition du SAGE avec un point d'avancement.

Deux indicateurs de suivi et de résultat permettent de voir les efforts conduits ou à conduire.

De nombreuses données sont ainsi disponibles.

Le document étant le premier du genre, si les partenaires repèrent des erreurs il sera bon de les signaler à l'animatrice pour les corriger dans la version 2014.

La Présidente de la CLE souhaiterait que les actions de communication et d'information soient également dirigées vers les agents des communes et le grand public.

L'année 2015 ne prévoit pas d'engagement d'étude, le budget prévisionnel est donc composé uniquement de l'animation (60 000 euros) et de communication (10 000 euros) (cf ppt pour la répartition des coûts entre partenaires)

Formations 2015

- Zones humides et restauration morphologique (une journée avec sortie terrain)
- GEMAPI (demi-journée)
- SDAGE (demi-journée)

Autres thématiques souhaitées?

La Présidente pense qu'un atelier découverte du SAGE pourrait également être intéressant.

Un membre fait remarquer à juste titre que les propositions faites sont plutôt des journées ou demi-journées d'information et non pas de formations en tant que telles.

Un membre sollicite un courrier ou une information auprès des communes afin de leur rappeler leurs devoirs vis-à-vis du SAGE.

En allant plus loin, pour aider les élus à présenter devant leur conseil municipal le SAGE, ses enjeux, ses actions, ils auraient besoin d'un outil clé en main reprenant les principales informations

Les élus mais également les techniciens.

L'animatrice indique qu'il manque dans son ppt une proposition de création de deux groupes de travail :

- un groupe communication
- un groupe de travail SAGE/documents d'urbanisme

3. Points divers

L'animatrice informe les membres du bureau que suite à une sollicitation de la DDT, un avis a été rendu hors réunion concernant une demande de régularisation d'un forage pour un volume de 9000m³/an. Au vu du volume demandé, un avis positif a été transmis à l'administration.

Les membres n'ayant pas d'autres sujets à aborder, la séance est clôturée à 20h30.



Fabienne d'Illiers
Présidente de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret